



regle de droit fait non prévu par une loi

Par **jacques36000**, le **24/08/2012** à **18:26**

une loi prévoit une façon de faire un calcul en cas de suspension du contrat de travail avec maintien total, ou partielle ou nul du salaire

Elle ne prévoit pas le cas du maintien de salaire supérieur au salaire suspendu (cas des congés payés dans certains cas)

Le fait que quelque chose ne soit pas prévu par une loi peut il être fait?